

Avis technique



Recyclabilité d'une boîte à œufs (12 œufs)

DESCRIPTION DE L' EMBALLAGE	GENERALITES	
	Demandeur	Huhtamaki
	Date de la demande	Juillet 2019
	Dénomination	Light greenest
	Marché	Agroalimentaire
	Type de produit emballé	Œufs
	DESCRIPTION DE L' EMBALLAGE	
	Forme	Boîte à œufs
	Dimension	150 x 100 x 75 mm (L x l x H boîte fermée) 300 x 120 x 75 mm
	Contenance	12 œufs
	Masse vide	58,5 g
	ELEMENTS CONSTITUANTS	
	Corps de l'emballage	Papier – carton et débris d'herbe
	Système de fermeture	Aucun
	Type d'encre/ vernis	Testé non encré
	Type de colle	Aucun
	COMPOSITION DU CORPS DE L' EMBALLAGE	
	Papier-carton	88,9 %
	Plastiques	0 %
	Aluminium	0 %
Acier	0%	
Autre	Débris d'herbe 11,1%	
→ Élément majoritaire papier carton		
AVIS REFERENTS		
-		

PREREQUIS

- Le corps de l'emballage est constitué de plus de 50% (en poids) de papier-carton : cet emballage relève donc de la filière « Emballage papier-carton ».
- Conformément à l'avis général concernant l'impact des emballages ayant contenu des denrées alimentaires sur le recyclage du papier-carton (AG N°2), cet emballage devra être exempt de tout débris alimentaire pour pouvoir être intégré à la filière emballage papier-carton.

ÉVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT FIBREUX	Fort		
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
	∅	∅	∅
ÉNERGIE DE PULPAGE	-		

* en condition minimale d'utilisation ** incluant humidité naturelle et liquide résiduel

⚠ Attention ∅ Pas d'impact ⚙ En cours d'étude ➤ **Impact environnemental**

CONCLUSIONS DU CEREC

Les boîtes à œufs se désintègrent très facilement dans les conditions industrielles de pulpage. L'étape de classage génère environ 6 % de rejets liés aux débris d'herbe grossière. La pâte classée peut être utilisée pour la fabrication de papier sur machine industrielle.

Le CEREC émet un avis favorable quant à la recyclabilité de cette feuille au sein de la catégorie 5.02A par référence à la Norme EN 643 regroupant les emballages en papier-carton non complexés relevant du circuit municipal.

Une attestation de recyclabilité peut être délivrée sans réserve pour la feuille de papier Clearpack selon l'EN 13430 « exigences relatives aux emballages valorisables par recyclage matière ».

RECOMMANDATIONS DU CEREC

ECO-CONCEPTION : PISTES D'AMÉLIORATION DE L'EMBALLAGE

Au-delà de la bonne recyclabilité de l'emballage dans les conditions de régénération utilisées, le CEREC recommande :

- De réduire l'utilisation du colorant vert ou réduire son dégorgeage afin de limiter les turbidités dans les eaux de process ;
- De limiter la présence d'herbe pour limiter les rejets.

Dans le cas où le support serait imprimé :

- D'éviter l'utilisation d'adjuvants contenant des huiles minérales, en particulier des encres à base d'huiles minérales afin de prévenir la contamination de la boucle du recyclage emballages par ces substances, et d'utiliser des encres à faible migration et sans huiles minérales.

CONSIGNES DE TRI

Le CEREC préconise d'ajouter le pictogramme « TRIMAN » et un pictogramme recommandant de placer la boîte d'œufs dans le bac de collecte sélective.

VALIDATION



Seheno RATSIMBAZAFY



Christian PICARD